



FICHE ACTION N° 3

THEMATIQUE ACCESSIBILITE PETITE ENFANCE

PORTEUR DE LA THEMATIQUE	Commune de Saint-Zacharie et acteurs de la Petite Enfance
Constats et enjeux	<p>La demande de services pour la petite enfance est étayée par la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance au 1^{er} janvier 2025 et est motivée par plusieurs facteurs : la qualité de vie, une politique favorable à la famille et des services locaux importants ; les familles d'aujourd'hui recherchent des services non seulement de garde, mais aussi des activités qui favorisent le développement précoce des enfants en termes cognitifs, émotionnels et sociaux ; de plus les familles sont attachées à la fiabilité et la qualité des structures d'accueil.</p> <p>Les enjeux de cette thématique sont donc divers et significatifs, impactant à la fois les enfants, leurs familles et la communauté élargie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'Accueil et du Soutien à la Petite Enfance pour le développement de l'enfant en répondant à ses besoins et formation des professionnels dont les compétences doivent être constamment mises à jour pour intégrer les dernières recherches en développement de l'enfant. - Continuité Éducative : avec des transitions douces entre la maison, la crèche, l'école maternelle et d'autres environnements pour favoriser son adaptation avec une harmonisation des approches éducatives entre les différents acteurs - Inclusion et Accessibilité en s'assurant que tous les enfants, indépendamment des circonstances économiques ou sociales de leurs familles, aient accès à des services de qualité, en impliquant activement les parents dans l'éducation précoce de leurs enfants avec une meilleure connaissance des ressources disponibles nécessitant la création et/ou la poursuite de réseaux de soutien efficaces entre l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance.
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et aider l'enfant dans son développement psychique et cognitif - Développer les démarches partenariales en impliquant les parents, ...
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Dès la première année de mise en œuvre du PEDT un COTECH réunissant professionnels (enseignants, EJE, animateurs, ...) - Dès la fin de la première année scolaire de mise en œuvre du PEDT des propositions de passerelles ou transitions entre les différents temps et espaces de vie des jeunes enfants auront été formulées - A partir de la 2^{ème} année les transitions famille – école – crèche – ass mat – accueil de loisirs auront été mise en œuvre - A partir de la 3^{ème} année une charte commune aura été rédigée - Un répertoire commun d'activités pourra être créé (rituels, comptines,...) - Les parents et leurs enfants de 2 ans auront été invités à découvrir l'école, le centre de loisirs et autres propositions locales pouvant s'adresser aux jeunes enfants (sport, culture, art,...)
PUBLIC CIBLE ET CALENDRIER DE REALISATION	<p>Age de 0 à 6ans</p> <p>Mise en œuvre d'actions sur la durée du PEDT</p>
MODALITES DE FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Animation par un coordinateur désigné par la mairie. • Réunions régulières des parties prenantes. • Comptes-rendus systématiques. • Ouverture de plages horaires régulières pour visites par les parents et leurs enfants.
MOYENS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Humains : Coordonnateurs, éducateurs, assistantes maternelles, animateurs, personnel de crèche. • Matériels : Equipements pour salles de jeux, matériel éducatif, supports de communication.
PARTENAIRES	Ecole, crèche, réseau des professionnels de l'enfance (RPE), accueil de loisirs, associations locales, services municipaux (culture, sports).

FINANCEMENT	En fonction des actions mises en œuvre des études de financement seront conduites
Point de vigilance	Nécessité de répondre tant aux besoins immédiats que d'anticiper les défis futurs pour un environnement éducatif et un développement solide pour la petite enfance.
INDICATEURS	<p>Il s'agit de mesurer l'impact sur la continuité éducative, la diversification de l'offre éducative pour les tout-petits, l'amélioration de la qualité de l'offre, un meilleur accompagnement au développement et à l'épanouissement des enfants les indicateurs suivants sont mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de réunion du Copil et taux de participation- nombre de professionnels formés- nombre et nature des nouvelles propositions éducatives générées- taux de satisfaction des familles